



Gdsa29.apibreizh.fr

# Info GDSA-29

## 1 - L'ASSEMBLEE GENERALE 2022 : LE 5 MARS

L'Assemblée Générale 2022 du GDSA-29 aura lieu le samedi 5 mars 2022, à partir de 9 heures.

Contrairement à la mauvaise habitude des visioconférences que nous commençons à prendre, cette AG se déroulera en présentiel à l'endroit habituel au LAP Le Nivot.

Nous avons connu depuis le début 2020 de très grosses restrictions sur les possibilités de rencontres, de déplacements et il faut espérer que le bout du tunnel soit pour bientôt ! Il faut espérer également que cette maladie dite « la COVID » n'ait pas fait trop de dégât dans vos familles.

Vous trouverez dans ce courrier une invitation avec le programme de l'AG ainsi qu'un bon de commande pour divers matériels qui seront à retirer le 5 mars à l'issue de l'assemblée générale vers 17h.

Au cours de cette AG il faudra procéder, conformément aux statuts, au renouvellement partiel du Conseil d'Administration (un tiers chaque année). Il y a donc 4 sièges à pourvoir, davantage s'il y a des démissionnaires.

Cette année, **1 membre du CA souhaite ne pas se représenter, (donc 1 poste à pourvoir et 3 à renouveler)**. Merci à eux pour le travail effectué jusqu'à présent. N'hésitez pas à vous rendre sur le site du GDSA29 pour voir ou revoir la composition du Conseil d'Administration et les missions de ses membres et des bénévoles qui apportent leur concours.

### Sommaire :

- Assemblée Générale 2022
- Adhésions 2022
- Les stages 2022
- Vente de matériels liés au sanitaire apicole
- Au rucher
- Traitement antivarroa
- Prêt de matériel
- OMAA

La gestion du sanitaire apicole est une nécessité, si vous désirez aider et vous présenter à cette élection (ou vous représenter, pour les sortants) faites acte de candidature le plus rapidement...

Si de plus vous avez des compétences particulières en apiculture, ou dans tout autre domaine de la vie civile (juridique, informatique, environnement, comptabilité, entomologie, botanique, etc.), ces compétences seront les bienvenues.

La mise en œuvre de la gestion du sanitaire apicole est un challenge, et elle doit se mettre en place avec les apiculteurs et pour les apiculteurs !

**Votre candidature au CA du GDSA-29 est nécessaire et bienvenue.**

Pour tous renseignements ou pour déposer votre candidature <https://gdsa29.apibreizh.fr/contact/> ou 06 76 57 23 09

Outre les rapports d'activité et financier statutaires, plusieurs interventions sont prévues :

- Un exposé sur la loi de santé animale (LSA) 2021.
- les résultats des tests d'efficacité des médicaments effectués dans le département en 2021
- La mise en œuvre d'un logiciel de simulation de l'évolution des varroas dans une colonie
- Une intervention d'Agnès MENAGE, vétérinaire conseil du GDSA-29 : PSE du GDSA et OMAA (Résultats des déclarations 2021)
- Une intervention d'un représentant de la DDPP (à confirmer)
- Conférence : « **Les intrants en apiculture** » (par un vétérinaire du SNGTV)
- Conférence : « **Une histoire d'abeille : L'Abeille Noire** » (Christian BARGAIN de l'ASAN Gx)

Tous les ans, à l'issue du rapport financier, il est demandé à deux personnes, dans la salle, de venir contrôler les comptes. C'est une étape indispensable lors d'une AG. Cette année si deux personnes pouvaient se déplacer chez le trésorier avant l'AG, ce serait bien. Si vous préférez l'accueillir, c'est aussi possible et même plus facile. Les volontaires peuvent contacter dès maintenant le trésorier au 07 85 86 56 40.

Récupération de lanières : Si vous le souhaitez, vos lanières pourront être récupérées à l'occasion de cette assemblée générale. Pour rappel les lanières usagées peuvent être déposées ensachées dans les poubelles vertes qui vont à l'incinération. Entre autre, le brûlage au fond du jardin est à proscrire.

## 2 - ADHESIONS 2022

Comme tous les ans, quelques adhérents ont oublié de régler leur cotisation. Peut-être que certains ont arrêté l'apiculture. Si c'est votre cas, merci de nous le faire savoir.

Si vous faites partie des retardataires, vous voudrez bien nous faire parvenir votre adhésion au plus tôt. Dans ce courrier, vous trouverez donc une nouvelle fois un bulletin d'adhésion pour l'année 2022 :

GDSA-29 Chez André LOZACH 20 Rue Jacques Brel 29820 GUILERS

Vous pouvez également adhérer en ligne : <https://gdsa29.apibreizh.fr/adhesion/>

Les cotisations 2022 sont les suivantes :

1 à 50 ruches :	17 € + 0.50 €/ruche	101 à 300 ruches :	37 € + 0.20 €/ruche
51 à 100 ruches :	27 € + 0.30 €/ruche	> 300 ruches :	67 € + 0.10 €/ruche

Nous vous rappelons que, selon l'article 8 des statuts du GDSA : « est [...] considéré démissionnaire tout membre non à jour de sa cotisation à la date de l'assemblée générale ». L'assemblée générale étant prévue le 5 Mars 2022, **les personnes non à jour à partir de fin mars 2022 seront considérées démissionnaires, retirées des listes et ne recevront donc plus de courrier du GDSA-29.**

Le Groupement de Défense Sanitaire Apicole s'occupe également des abonnements à la revue "La Santé de l'Abeille". (6 numéros par an) Le tarif de l'abonnement groupé est de 18,00 € (au lieu de 22,50 € pour les abonnements individuels) pour 2022. En ce qui concerne les abonnements aux autres revues (Abeille de France, Abeille et Cie, info-Reines), **après le 31 janvier 2022**, nous n'assurons plus le service d'abonnements groupés. Adressez-vous directement auprès des revues.

## 3- LES STAGES 2022

Les stages suivants sont proposés par le G.D.S.A-29.

Notez que pour les journées d'initiation nous proposons la journée du mercredi afin d'alléger les groupes du samedi, et pouvoir ainsi accepter globalement plus de monde.

**A) « Initiation à l'apiculture : le 30 mars ou 2 avril, le 27 ou 30 avril et le 11 ou 14 mai 2022. (Complet)**

Ces 3 jours à la fois différents et complémentaires s'adressent à des apiculteurs débutants, « pour bien commencer l'apiculture avec des abeilles en bonne santé »

**30 mars ou 2 avril 2022** : nous aborderons tout ce qu'il faut savoir pour faire une visite de ruche, manipuler les outils, sortir les cadres et reconnaître les types de cellules, les individus de la colonie, l'anatomie externe de l'abeille, quelques notions de prophylaxie ou de bonnes pratiques.

**27 ou 30 avril 2022** : Mieux connaître l'abeille, anatomie interne. Préparation des cadres. Ouverture de la ruche, recherche et marquage de la reine, transfert d'abeilles d'une ruche dans une autre. Pose des hausses.

**11 ou 14 mai 2022** : La vie de la colonie : cycle biologique de la colonie, ses besoins. Désinfecter une ruche, matériel pour la cueillette des essaims. Visite de la ruche, faire une division de colonie.

**B) « Sanitaire apicole et conduite du rucher ; pratique et législation concernant l'apiculture » : le 26 mars, 7 mai, 21 mai et 4 juin 2022 (il reste quelques places)**

*Pour apiculteur ayant déjà pratiqué ou ayant fait les stages d'initiation.*

***Ce stage est essentiel pour la maîtrise du sanitaire apicole.***

Ces 4 journées sont indispensables pour traiter tous les sujets, tant les dangers sanitaires augmentent, et pour tenir compte de l'évolution de la réglementation sanitaire.

Connaître et reconnaître les maladies des abeilles pour mieux les soigner et les éviter autant que possible (mieux vaut garder une colonie en bonne santé que soigner une colonie malade). Une dose de biologie pour bien comprendre le déclenchement des maladies et un peu de réglementation pour compléter le tableau.

Ce stage, bien que formant un tout, aura lieu sur quatre samedis non consécutifs pour permettre aux personnes intéressées de suivre cette formation.

**C) « La cire, son importance » : Le 30 avril 2022, nouvelle formation. (Il y a encore des places)**

Les objectifs de la journée sont : Pourquoi utiliser des cires saines dans ses ruches. La place de la cire dans la ruche. Quid de la qualité de la cire dans les ruches et de la qualité des cires que l'on achète. Mettre en place une stratégie de renouvellement de cires.

Pour la partie pratique : utilisation des chaudières à cire et des gaufriers que le GDSA met à votre disposition

**D) Elevage de reines d'abeilles : les 11 et 12 juin 2022. (complet)**

*Le stage d'élevage de reines est destiné à tous ceux qui veulent renouveler facilement et simplement quelques reines chaque année.*

Obtention de cellules de reines par greffage artificiel, naturel, comment les utiliser, les introduire pour remplacer l'ancienne reine. On voit aussi comment faire un essaim artificiel, faire un petit élevage par division, comment y introduire une cellule de reine, comment réunir deux colonies, des choses simples, mais indispensables à connaître pour tout apiculteur qui veut progresser.

**E) Récolte du miel, visite d'automne et mise en hivernage : le samedi 20 août 2022 après-midi.**

Récolte et extraction du miel. Partage de tours de mains et échanges des expériences de l'année. Les traitements anti-varroa, les tests d'efficacité et la mise en hivernage des ruches.

Les dates, les descriptifs des stages et les bulletins d'inscription sont actuellement disponibles sur le site <http://gdsa29.apibreizh.fr/formations-apicoles/>. Il est encore possible de s'inscrire en ligne, dans la limite des places disponibles. Pour tous renseignements, n'hésitez pas à nous contacter. ([gdsa29@apibreizh.fr/contact/](mailto:gdsa29@apibreizh.fr/contact/))

L'organisation de ces formations nécessite la présence de nombreux animateurs. Si vous souhaitez participer en tant qu'animateur aux stages organisés par le GDSA-29, aspects pratiques au rucher, ou aspects plus théoriques en salle, si vous avez des trucs, des idées, des pratiques, **des compétences à faire partager** contactez-nous. [gdsa29@apibreizh.fr/contact/](mailto:gdsa29@apibreizh.fr/contact/) ou 06 76 57 23 09

## 4- VENTE DE MATERIELS LIES AU SANITAIRE APICOLE

Le site web de l'association <https://gdsa29.apibreizh.fr> (ou GDSA-29 sous google ou un autre moteur de recherche) a fait une peau neuve pour vous offrir un meilleur service (merci Claude et Joël). En plus des informations habituelles, Il vous donne la possibilité de passer et payer votre commande en ligne à l'adresse suivante : <https://www.gdsa29.apibreizh.fr/boutique/>

Vous pouvez bien entendu utiliser le bon de commande joint si vous préférez faire votre commande par courrier. La vente est réservée uniquement aux adhérents, les produits étant cédés à prix coûtant.

- Depuis des années le GDSA recommande de changer régulièrement les vieilles cires des corps de ruches afin d'avoir un nid à couvain dans le meilleur état sanitaire possible. Nous vous proposons un achat groupé de **cire gaufrée, par paquet de 5 kilos**, (format Dadant) au prix de 73.50 € le paquet de 5 kilos.
- Changer 2 ou 3 cadres par ruche tous les ans est conseillé. **10 cadres de corps ou de hausse** : 8.90€.
- Les plateaux entièrement aérés semblent être efficaces pour un meilleur état sanitaire à l'intérieur de la ruche. Cela aide également au contrôle de l'infestation du varroa. **Le plateau Nicot** : 7 €.
- (Comptage des varroas) Il est possible de fermer le dessous de ces plateaux Nicot par un tiroir. Ce tiroir permet de limiter les entrées d'air en début de saison, de contrôler ce qui tombe du nid à couvain (débris de cire, ou chutes naturelles de varroas), de faire des comptages de varroa lors des traitements, etc. **Le tiroir** : 3 €.
- Le piégeage du frelon est une nécessité autour des ruches (piégeage de printemps) : Nous vous proposons des **pièges à frelons Vespa catch** 2,90€, des **attractifs** ainsi qu'un **piège sélectif** prêt à l'emploi Jabeprode 55€ ou **la paire de modules sélectifs** jabeprode 9.90€ (cônes) en kit pour équiper un piège de votre fabrication. Renseignements sur le site «jabeprode.fr» <https://www.jabeprode.fr/>

Si cela vous intéresse, **avant le 26 février 2022**, (délai impératif pour l'organisation), passez et réglez votre commande directement dans la boutique en ligne sur le site du GDSA-29, ou par retour de courrier en utilisant le bon de commande et en joignant impérativement le règlement à la commande.

**Les matériels seront à retirer impérativement le 5 mars à l'issue de l'assemblée générale.**

## 5 - AU RUCHER

Il est important, maintenant, de vérifier s'il reste suffisamment de provisions pour faire le « joint » avec les prochaines rentrées de nectar et de pollen. Ce sera pour bientôt : les noisetiers et le saule vont arriver en fleurs.

Mais aussi en matière de varroas, il a pu y avoir des ré infestations. Nous vous recommandons vivement d'effectuer des tests pour connaître les niveaux d'infestation de varroas en sortie d'hiver. Un moyen simple, facile à faire, sans ouvrir les ruches : placer un lange, une plaque, graissé SOUS le plateau aéré (si c'est un plateau plein il faut mettre le lange SUR le plateau). Attendre quelques jours. Quand vous enlèverez le lange vous pourrez y voir les débris tombés du nid à couvain, des débris de cire, du pollen, des mycoses, des crottes de fausse-teigne, et des varroas. Compter ces varroas et diviser par le nombre de jours pendant lesquels la plaque était en place.

En mars/avril, s'il y a peu de varroas (moins de 2 par jour) il est inutile de traiter, par contre une surinfestation (quelle qu'en soit l'origine) peut nécessiter un traitement printanier.

**Il est à noter que le nombre de varroas par jour recueillis par les chutes naturelles est évolutif** tout le long de l'année. Si plus de 1 varroa par jour en fin d'année devrait déclencher un traitement, c'est plus de 6 au printemps, plus de 10 en début d'été et plus de 16 en milieu d'été.

Dans tous les cas vous pouvez prévoir de poser un cadre à mâles lors de votre visite de printemps (avril) pour leurs éliminations avant les naissances, ce qui devrait aider à abaisser le nombre de varroa dans les colonies.

Nous contacter en cas de besoin.

**Attention ! Le colza sera en fleur fin mars. Il ne doit y avoir aucun traitement en cours lorsque les hausses seront en place sur les ruches.**

## 6 - TRAITEMENT ANTIVARROA

Cette année il vous sera proposé de l'Apivar© comme traitement principal ainsi que l'Apilife-var©, le Varromed© et l'Api-Bioxal© ainsi que Formic pro©. Du fait d'une harmonisation régionale entre les quatre GDSA bretons sur les achats en commun, vous recevrez le courrier de commande **début mai et la date limite de vos retours sera fin mai**.

## 7 - PRÊT DE MATERIEL

Le GDSA met à votre disposition 5 chaudières à cire, 2 réchauffeurs de cire, 2 gaufriers manuels. Il est possible de les réserver pour 3 à 4 jours (moyennant une caution de 500 €).

Contacts :

Chaudière à cire	06 70 44 97 77 (Y. LAYEC) Milizac	06 21 48 97 02 (R. HELARY) Plourin-les-Morlaix	06 28 47 61 33 (G. PIEDNOIR) Quimper	07 83 68 12 42 (J. HARRIS) Bannalec	06 19 41 45 63 (J.M. GUEGUEN) Lanvéoc
Réchauffeur de cire et gaufrier manuel	06 76 57 23 09 (A. LOZAC'H) Guilers		06 28 47 61 33 (G. PIEDNOIR)		

## 8 - AETINA TUMIDA

Aethina tumida, dit encore « le petit coléoptère des ruches », découvert en 2014 en Calabre (sud de l'Italie) est toujours présent dans cette région, malgré les tentatives d'éradication. Le risque de le retrouver sur le territoire français est réel. L'introduction du coléoptère peut se faire par des achats d'abeilles en Italie et ainsi amorcer une infestation en France. N'oubliez pas que ce coléoptère vole !

**Soyez vraiment vigilants lors de vos visites !**



**Aethina tumida est un danger sanitaire de catégorie D+E (nouvelle classification) pour les abeilles et à ce titre, en cas de suspicion, vous devez prévenir la DDPP (02 98 64 36 36) ou l'OMAA.**

## 9 - OMAA

OMAA (Observatoire des Mortalités et des Affaiblissements des Abeilles) qui a débuté en septembre 2017, continue en 2022. Déclarez :

- Des mortalités massives,
- Des dépopulations,
- Des affaiblissements de colonies.
- Vos suspicions de maladies classées en D+E (Danger Sanitaire à déclaration obligatoire, 3 maladies avec entre autre la loque américaine).

Contacter le **02 44 84 68 84** (7j/7)

Mail : [declaration-omaa@gtv-bretagne.org](mailto:declaration-omaa@gtv-bretagne.org)

**Il est important de faire sa déclaration au plus tôt dès l'apparition des symptômes.**

Un vétérinaire pourra intervenir pour investiguer et procéder éventuellement à des prélèvements pour définir la cause du trouble. La 1re visite est gratuite et les éventuelles analyses gratuites selon le cas.

## 10 - APICULTEUR ET REGLEMENTATION COMMERCIALE ET FISCALE

Au delà de la déclaration de ruches qui est obligatoire chaque année (à faire du 1 septembre au 31 décembre), pour vendre du miel, voire même le céder gratuitement à un voisin, tout apiculteur doit avoir un n° de SIRET (gratuit) et renseigner sur un registre le résultat de ses ventes.

Ce registre peut être réclamé par l'administration fiscale car, depuis 2016, (déclaration en 2017 des revenus 2016), les revenus apicoles sont déclarables dès le 1<sup>er</sup> €. **Le seuil des 10 ruches n'existe plus.** Le forfait agricole est devenu le « micro-BA » (bénéfice agricole).

Pour la déclaration d'impôts : En plus du formulaire CERFA N° 2042, il faut reporter ses résultats de vente de miel sur le formulaire 2042 C PRO. Pour plus d'informations, consulter le site officiel des impôts.

Pour obtenir votre SIRET, vous pouvez vous renseigner à l'adresse suivante :

CFE / CHAMBRES D'AGRICULTURE de BRETAGNE – 2 Allée Saint Guénolé CS 26032 – 29322 QUIMPER CEDEX

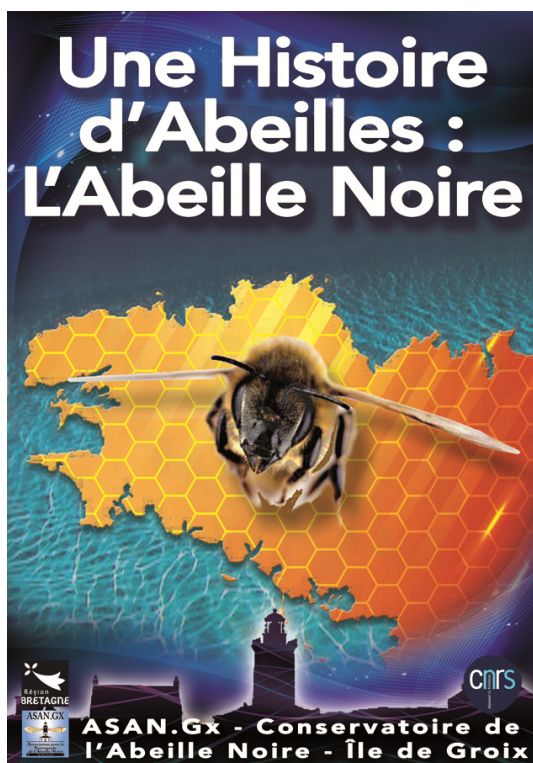
Téléphone : 02 98 52 49 98

Vous pouvez également télécharger sur internet le formulaire CERFA N° 11922-09.

## 11 - CONCOURS PHOTOS

Il n'y a pas de concours photos programmé pour l'instant, mais la saison apicole va commencer. Vous aurez certainement de belles photos à faire que vous pourrez ressortir à l'occasion.

**SAMEDI 5 MARS 2022  
15 H**



Pour contacter le GDSA29 :  
André LOZACH : 06 76 57 23 09  
Site internet : [gdsa29.apibreizh.fr](https://gdsa29.apibreizh.fr)  
Messagerie : <https://gdsa29.apibreizh.fr/contact/>

*Conformément au Règlement Général de la Protection des Données n° 2016/679, afin de protéger la confidentialité de vos données personnelles, le GDSA-29 s'engage à sécuriser, à ne pas divulguer, à ne pas transmettre ni partager vos données personnelles avec d'autres entités, entreprises ou organismes, quels qu'ils soient. Vous disposez par ailleurs d'un droit de rectification et d'un droit à l'oubli en vous adressant à l'adresse : <https://gdsa29.apibreizh.fr/contact/>*